

CHARTE FORESTIERE DU MORVAN

Contrat Forêt

à l'usage des propriétaires forestiers
du Morvan

La forêt morvandelle couvre près de la moitié du territoire. Elle est au cœur d'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle : concilier économie, environnement et société.

Les choix de sylviculture d'aujourd'hui ont une incidence majeure pour l'avenir. Ils détermineront les possibilités de récolte de demain et conditionneront la pérennité et le renouvellement de la ressource forestière. Des coupes rases massives provoqueraient un pic de production anticipé, sans pérennité dans le temps, et occasionneraient des désagréments paysagers et environnementaux.

Les travaux de la première charte forestière ont permis de définir et d'étudier des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage. L'engagement de tous est maintenant indispensable pour répondre à l'enjeu de gestion durable de la forêt morvandelle.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne, avec l'appui de leurs partenaires forestiers, proposent aux propriétaires forestiers de s'engager dans une gestion forestière rentable et respectueuse de l'environnement et des paysages morvandiaux.



Engagez-vous pour une gestion forestière durable dans le Morvan ...

- Respecter les lois et règlements relatifs à la forêt ainsi que les mesures de protection des espèces et des milieux (zonages environnementaux, Plan de Parc). S'engager dans une démarche de certification forestière.
- Adapter les essences aux stations en prenant en compte les évolutions des connaissances sur changements climatiques
- Se former à la gestion durable à l'aide des réunions d'information proposées, étudier les propositions de contrats de sylviculture faites par l'Etat ou les collectivités, s'informer de l'intérêt de s'associer à des démarches collectives. Eviter de diviser les petites forêts.

Mettre en œuvre une sylviculture dynamique, qui assure une bonne stabilité aux peuplements et limitant les coupes rases aux seules raisons sanitaires ou aux peuplements inadaptés

- *Favoriser le mélange d'essences au sein des peuplements. Préserver les feuillus. Examiner les possibilités d'amélioration avant toute transformation.*
- *Rechercher un renouvellement progressif des peuplements résineux : irrégularisation, régénération naturelle, échelonnement de la récolte. Gestion concertée des éventuelles coupes rases.*
- *Reconstituer rapidement le peuplement après coupe rase en recherchant une diversification dans les essences de production et d'accompagnement.*
- *Faire le choix de la qualité en favorisant les éclaircies et l'élagage.*
- *Gérer les lisières comme une zone de transition en terme de diversité et de forme.*

Garantir de bonnes conditions d'exploitation de sa forêt

- *Bien équiper sa forêt en dessertes et places de dépôt en participant aux démarches collectives allant dans ce sens.*
- *Savoir et faire savoir à l'acquéreur comment évacuer les bois. Faciliter la concertation entre l'acquéreur et les gestionnaires des voies (Commune, Conseil Général).*
- *Privilégier l'intervention d'entreprises signataires de la charte Quali-TF. Veiller à une exploitation respectueuse de la forêt et des chemins, avec remise en état rapide du site (ornières...).*
- *Eviter d'exploiter ses bois sur des sols détrempés*

Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles favorables au paysage (cf. fiches « paysage »)

- *Identifier les enjeux paysagers liés à la gestion forestière et adopter des gestes paysagers limitant l'impact paysager de certaines opérations sylvicoles.*
- *Eviter autant que possible l'apparition de géométrie marquée en adoptant des formes et des lignes inspirées du sens général du relief et en évitant d'introduire des formes géométriques notamment dans le sens de la plus grande pente.*
- *En cas de coupe rase, privilégier l'éparpillement ou le broyage des rémanents ou de petits andains rapprochés parallèles aux axes de circulation. Eviter de dessoucher.*
- *Souligner les éléments particuliers d'un lieu notamment en maintenant et en mettant en relief des éléments d'origine naturelle (arbres remarquables, rochers...).*

Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement

- *Identifier les habitats et espèces remarquables. Informer les acheteurs de bois et les prestataires et prendre les précautions indispensables à leur préservation.*
- *Eviter tout passage d'engins lourds et le stockage des rémanents d'exploitation dans les zones humides, les cours d'eau et la bande riveraine (minimum 10 mètres). En cas d'impérieuse nécessité, les ruisseaux seront traversés qu'après mise en place d'un dispositif de franchissement adapté.*
- *N'utiliser des insecticides et fongicides qu'en cas de nécessité.*
- *Laisser du bois mort au sol, voire des arbres morts debout, des arbres sénescents et des arbres à cavité en place.*

... et bénéficiez d'un accompagnement technique et financier

Accompagnement du Parc et de ses partenaires

- Informations techniques et sur les aides financières auprès du Parc et de ses partenaires
- Accompagnement technique pour répondre aux enjeux de gestion durable
- Pré-diagnostic et aide au montage de dossier(s)

Aides du Conseil Régional de Bourgogne

- Réalisation de documents de gestion durable pour les propriétaires forestiers dans le but d'améliorer la gestion des petites parcelles en forêt privée

Nature des opérations	Taux	Plafond de l'aide	
		< 10 ha	> 10 ha
Réalisation d'un document de gestion durable valable 10 ans	50 %	280 €	400 €
Application des trois premières années du document de gestion (contrat de gestion)	50 %	370 €	630 €

- Irrégularisation des peuplements résineux sur projet d'une surface supérieure à 3 hectares

Nature des opérations	Forfait		
	3 – 5 ha	5 – 10 ha	> 10 ha
Réalisation d'un diagnostic sylvicole étudiant l'opportunité	100 € / ha	75 € / ha	50 € / ha
Mise en œuvre des premières interventions (martelage)	75 € / ha*		



- Régénération naturelle des peuplements de Douglas arrivés à maturité

Nature des opérations	Forfait
Diagnostic de la parcelle et les premières interventions	300 € / ha*



- Conversion en futaie feuillue des taillis et taillis-sous-futaie de moins de 4 hectares

Nature des opérations	Forfait
Diagnostic de la parcelle, matérialisation éventuelle de cloisonnements d'exploitation, désignation des baliveaux, éclaircies, etc.	250 € / ha



- Conversion en futaie feuillue, régulière ou irrégulière, des taillis avec réserve de plus de 4 hectares

Nature des opérations	futaie irrégulière		futaie régulière	
	Taux	Plafond de l'aide	Forfait chêne	Forfait hêtre et autres
<u>Démarrage de la conversion</u> : relevé du couvert ou éclaircie de taillis, élimination de la végétation concurrente, cloisonnements, dégagements, plantation d'enrichissement, travaux annexes.	40 %	800 €/ha	800 €/ha	640 €/ha
<u>Consolidation de la conversion</u> : dégagement des semis, taille de formation, élagage, complément d'enrichissement, travaux annexes maintien de la fonctionnalité des cloisonnements.	40 %	800 €/ha	800 €/ha	640 €/ha

- Réalisation d'études environnementales ou paysagères approfondies dans le cadre de l'élaboration du document de gestion

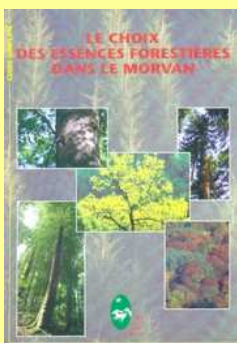
Nature des opérations	Forfait
Etude paysagère ou environnementale	6 € / ha

(*) aides plafonnées à 5000 € par projet

Autres dispositifs d'aide à destination des propriétaires forestiers

- **Etat / Europe**
Balivage ; élagage ; dépressage ; transformation (non prioritaire, opérations pilotes et expérimentales) ; soutien à la desserte forestière ; aide aux travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par des tempêtes et par d'autres événements naturels.
- **Conseil Général de la Côte-d'Or pour les communes**
Acquisition de bois ; investissements forestiers.
- **Conseil Général de la Nièvre**
Acquisition de petites parcelles forestières ; bourse foncière forestière.
- **Conseil Général de la Saône-et-Loire**
Acquisition de petites parcelles forestières dans le périmètre d'un Plan de développement de Massif ; gestion et valorisation de placettes forestières de vieillissement ; aide à la conversion en futaie feuillue.

Outils à l'usage des propriétaires

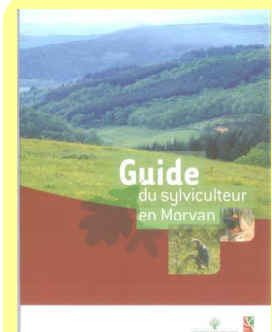


Guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan

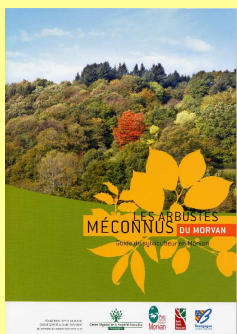


Fiches « Paysage »

Votre forêt dans le paysage
Choix et répartition des essences en reboisement
Première éclaircie de résineux sur versant
Coupe rase sur versant
Traiter une lisière de résineux
Traiter un élément particulier



Guide du sylviculteur en Morvan



Les arbustes méconnus du Morvan

Et aussi, en ligne sur Internet :

www.parcumorvan.org

Plan de Parc (localisation des enjeux naturels et patrimoniaux sur le Morvan)

Documentation technique sur les actions de la charte forestière du Morvan : la régénération naturelle du douglas, les feuillus du Morvan, la place du feuillu dans les résineux, les essences accessoires, le châtaignier, la gestion de la forêt et des sols

www.foret-de-bourgogne.com

Programme de formation du CRPF



La régénération naturelle de douglas en Morvan

Contacts

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc – 58230 SAINT-BRISSON
Tél. 03 86 78 79 00 – Fax 03 86 78 74 22
Mél : contact@parcumorvan.org

Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne du Morvan
3 place Monge – 21210 SAULIEU
Tél. 03 80 64 30 97 – Fax 03 80 64 11 36
Mél : morvan@crpf.fr